Conditions Générales de Vente

Association L'Eveil et l'Envol

Au 4 septembre 2020

Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de Julie Portanguen. Elles sont effectives lorsque les documents ci-dessous sont réunis :

- Bulletin d'inscription nominatif signé (par mail ou papier)
- Règlement complet du forfait choisi
- Pour les personnes mineures : certificat médical d'aptitude à la danse ou au yoga

Planning des cours

Sauf exception (auquel cas cela sera précisé par le professeur), les cours ne sont pas assurés en cas de jour férié, de vacances scolaires ou de fermeture de l'école ou du studio de danse indépendante de notre volonté.

Le planning de cours est susceptible de modification en fonction des inscriptions.

Un cours est susceptible d'être annulé par le professeur si le nombre d'élèves présents est inférieur à 3.

Politique de cours d'essai

1/ Cas des cours pour enfants et adolescents

L'inscription est annuelle. Elle se fait pour toute la durée de l'année scolaire.

Le 1er cours est un cours d'essai offert aux enfants : ce cours permet à l'élève de confirmer son envie de s'engager sur la durée.

2/ Cas des cours pour adultes

La grille tarifaire des cours pour adultes comprend un tarif de cours à l'unité. Ce tarif est appliqué pour toute personne souhaitant essayer un cours.

Politique de remboursement, droit de rétractation

1/ Cas des cours pour enfants et adolescents

Le forfait est acquis pour l'année scolaire à titre nominatif et ne sera pas remboursé, sauf sur présentation de justificatif de force majeure : déménagement professionnel de la famille de référence, accident de l'enfant empêchant la poursuite de l'activité, décès.

A la suite du cours d'essai, s'agissant des inscriptions, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations de l'Eveil et l'Envol constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale.

En cas de contexte nous obligeant à fermer les cours momentanément, cela indépendamment de la volonté de L'association l'éveil et l'envol (fermeture des studios, crise sanitaire, etc), le trimestre entamé ne sera pas remboursé. Par contre, les chèques des trimestres non entamés pourront être annulés dans la mesure où aucun cours ne serait rendu possible en remplacement des cours annulés.

2/ Cas des cours pour adultes

Les forfaits « 1 cours/semaine », « 2 cours/semaine » et « illimité » sont acquis pour une période donnée à titre nominatif et ne seront pas remboursés, sauf sur présentation de justificatif de force majeure : déménagement professionnel, accident empêchant la poursuite de l'activité, décès. Si vous souhaitez effectuer une période d'essai avant de vous engager, choisissez une autre tarification (cours à l'unité, forfait 4 cours, forfait 10 cours).

S'agissant des inscriptions, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations de l'Eveil et l'Envol constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale.

En cas de contexte nous obligeant à fermer les cours momentanément, cela indépendamment de la volonté de L'association l'éveil et l'envol (fermeture des studios, crise sanitaire, etc), le trimestre entamé ne sera pas remboursé. Par contre, les chèques des trimestres non entamés pourront être annulés dans la mesure où aucun cours ne serait rendu possible en remplacement des cours annulés.

Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'adhérent.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre à l'adhérent le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. L'Eveil et l'Envol aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'adhérent à l'atelier jusqu'au complet

paiement du tarif de l'inscription par l'adhérent. Sans préjudice de ce qui précède, L'Eveil et l'Envol pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales de Ventes aux torts exclusifs de l'adhérent dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

Communication

En tant que parent/représentant légal, je consens à recevoir par mails ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des cours.

Vous pouvez à tout moment nous informer de votre souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un mail à <u>julieportanguen@gmail.com</u>.

Droit à l'image

J'autorise que l'organisateur (ou un prestataire intervenant à la demande de l'organisateur) prenne des images du participant captées lors des séances de travail, lors des cours, stages, ateliers ou lors de représentations en public. Ces images sont destinées à être diffusées uniquement aux membres de l'association participant aux activités, et pour un usage privé. Le cas échéant, elles pourront être proposées aux familles contre une participation financière afin de financer la prestation.

Information Informatique et libertés

Toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre inscription à l'atelier et à l'envoi d'informations information relative aux conditions de fonctionnement de l'atelier.

Les destinataires de vos données sont les personnes habilitées des services administratifs et comptables de l'Eveil et l'Envol.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez en tant que représentant légal de l'enfant, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression des données personnelles vous concernant ou concernant la personne mineure. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du responsable du traitement l'Eveil et l'Envol (67 rue de Mouzaïa 75019 Paris) auprès du responsable administratif.

Pour exercer vos droits, vous devrez justifier de votre qualité de représentant légal de l'enfant et fournir la copie de votre pièce d'identité officielle revêtue d'une signature et comportant votre photographie ainsi que celle de l'élève.